

## Déclaration liminaire de la FNECFP-FO au CTSD du jeudi 3 septembre 2020

M. l'Inspecteur d'Académie, Mme la Secrétaire Générale, Mesdames et messieurs les membres de droit, camarades représentants du personnel,

Si chaque rentrée scolaire comporte une part d'inconnue, c'est certainement plus vrai que jamais cette année.

**Nous ne reviendrons pas ce matin sur la crise économique, même si ses effets délétères ne vont pas tarder à se faire ressentir sur les familles en général mais surtout sur les élèves en difficulté scolaire ou à besoin particuliers.**

Notre rôle d'organisation syndicale est entre autre de défendre les conditions de travail de nos collègues et à ce titre, même si cette rentrée particulière étant très récente et ne nous permet pas encore de faire un retour exhaustif, il est tout de même possible de porter à votre attention quelques points :

– certains enseignants font remonter leur interrogations sur les changements de positions entendus par rapport au port du masque. Contrairement à ce qu'avait annoncé brièvement le ministre, le masque est obligatoire tout le temps, alors qu'il est générateur de gêne, de fatigue et pour beaucoup de maux de tête, voire de vertiges. Certains enseignants notent des difficultés pour se faire comprendre, et particulièrement lors des cours de langues vivantes étrangères. D'autres enseignants ont fini la première journée de rentrée avec des maux de gorge dûs au fait de devoir essayer de projeter sa voix davantage et toute la journée

– En revanche, selon le protocole sanitaire, la distanciation physique n'est plus une nécessité absolue. Il est vrai qu'elle demanderait des moyens sonnants et trébuchants pour être mise en œuvre. Cette distanciation physique aurait peut-être permis à l'enseignant d'enlever le masque.

- Certains personnels réclament avoir le choix de pouvoir faire les réunions d'équipe en distancielles chaque fois que c'est possible, c'est d'ailleurs ce qui est préconisé par l'état dès que cela est possible. D'autres demandent l'utilisation de visière en solution alternative au masque car celle-ci permettrait une meilleure respirabilité et la bouche serait visible et faciliterait ainsi la communication.
- Ce que veulent les personnels, c'est que tous les moyens leur soient donnés pour que la rentrée se passe dans les meilleures conditions, que leurs missions et leurs statuts soient respectés, que soient créés tous les postes nécessaires et que cessent les contre-réformes...

La FNEC FP-FO constate que les conditions décrites par le nouveau protocole ministériel sont tout aussi irréalisables que le précédent et continue de faire reposer sur les personnels, les personnels de Direction, les directeurs d'école et les chefs de service la responsabilité d'une mise en œuvre impossible.

En opposition à ce protocole, la FNEC FP-FO rappelle les obligations de l'employeur en matière de protection des personnels reconnue par le Code du travail.

Quant au projet de statut des directeurs d'école, ceux-ci ne veulent pas devenir les chefs de leurs collègues ni les relais des politiques gouvernementales ou des décisions municipales.

Une circulaire sur les fonctions et les conditions de travail des directeurs et directrices d'école est parue au BO du 27août.

Bien loin de répondre aux demandes sur la direction d'école en termes de décharges statutaires, d'indemnités, d'aide administrative et d'allègement réel des tâches, cette circulaire met déjà en place les jalons du projet de loi Rilhac, actuellement en discussion au Parlement, qui vise à rendre autonome les écoles et à faire des directeurs les simples exécutants de la politique éducative décidée au conseil d'école, dans lequel les enseignants sont minoritaires.

Rappelons aussi qu'avec ce projet de loi, le directeur « bénéficierait d'une délégation de compétences de l'autorité académique pour le bon fonctionnement de l'école qu'il dirige ». Il serait donc amené à prendre des décisions relevant de cette même autorité académique et devrait devenir le contremaître d'une école devenue autonome, soumis à toutes les pressions.

Ainsi, alors que la loi n'est pas encore adoptée, la circulaire prévoit déjà « des suggestions sur d'éventuelles délégations de compétences des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) aux directeurs d'école » !

Avec la délégation de compétences, les directeurs remplaceraient de fait les IEN pour certaines tâches et se verraient en première ligne pour assumer des responsabilités qui ne leur incombent pas actuellement !

Enfin, on nous annonce un "**Grenelle de l'Education**" et on fait miroiter aux enseignants une hausse des rémunérations. Mais attention : il faudrait, nous dit-on déjà, accepter des changements à notre métier. On reconnaît le vieux refrain du "donnant-donnant", déjà joué lors du conflit sur les retraites à l'hiver dernier, et joué auparavant lors de la réforme PPCR.

Pour rappel, Force Ouvrière n'a pas signé PPCR : nous dénoncions alors un marché de dupes : les missions des enseignants ont été alourdies avec les fameuses "missions liées" et la revalorisation des carrières promise était payée par l'allongement des premiers échelons, c'est-à-dire par les jeunes collègues.

Nous disions à l'époque que le nouveau grade de la classe exceptionnelle était un miroir aux alouettes : en 2020, le contingent de promus a été fortement réduit, confirmant hélas notre analyse.

Nous continuons à revendiquer une revalorisation immédiate par l'augmentation du point d'indice, et le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat qui est de 20% depuis l'année 2000.

Nous souhaiterions avoir un bilan des enseignants non remplacés ou non pourvus du 1er et 2nd degré et s'il y aura une réunion pour faire un bilan sur les PIAL qui n'a pas eu lieu l'an dernier, sûrement en raison du confinement.

En conclusion, si nous apprenons à "vivre avec le virus" selon la formule consacrée, Force Ouvrière compte bien défendre les revendications avec le virus. Pour notre confédération, la question des retraites n'est pas réglée. La défense du service public d'éducation ne connaît pas de pause.

Je vous remercie.